Discours

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

Contact presse

Département de l'information et de la communication

01 40 15 80 11
service-presse@culture.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

www.culture.gouv.fr

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la signature de la convention Culture et Santé avec Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports

Madame la Ministre, chère Roselyne BACHELOT-NARQUIN,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

« Beaucoup / Longent l'hôpital // Comme si cela / Ne les concernait pas », écrit le poète Eugène GUILLEVIC, à l'occasion d'un séjour dans l'une de ces institutions : l'hôpital, que nous prenons parfois pour un monde éloigné, est en fait, à bien des égards, à l'image de notre société. Il reflète nos valeurs – nos peurs, mais aussi nos aspirations. Pendant trop longtemps, il est resté un lieu séparé du reste de la société et s'est même parfois voulu un espace de « grand renfermement » de tout ce qui n'avait pas droit de cité. Puis on a compris, peu à peu, que les lieux de santé – je dis bien de santé, et pas de maladie – devaient être intégrés au reste de la cité et de ses activités. En particulier, nous avons compris que la culture a un rôle clef à jouer à l'hôpital, sinon dans le processus de guérison, du moins en accompagnement, ainsi que dans la relation triangulaire qui existe entre le patient, ses proches et les professionnels de santé. Nous avons perçu que la culture pouvait être un auxiliaire, un médiateur et même, peut-être, un levier essentiel de guérison.
Ces affinités électives de la culture et de la santé ne sont d'ailleurs pas nouvelles, si l'on veut bien y songer : dans l'Antiquité, déjà, Apollon était à la fois le dieu des arts et le dieu guérisseur ! Et l'histoire de la médecine est traversée de recherches de thérapies qui ne soient pas uniquement centrées sur la seule question organique, mais qui sachent, plus largement, prendre en compte la dimension psychologique, spirituelle et culturelle du patient – au moyen, en particulier, de la musique, du dessin, de l'écriture, etc. Tel PROUST découvrant avec émerveillement le fameux « théâtrophone » et son pouvoir de faire entrer la musique de WAGNER et de DEBUSSY dans sa chambre de malade, le patient doit avoir la possibilité de transformer ce temps de la traversée de la maladie en un temps de réflexion sur soi, et, je l'espère, d'éveil aux mondes de la culture. Lorsque je dis qu'il doit en avoir « la possibilité », je pense à ce droit fondamental d'accès à la culture pour tous et pour chacun d'entre nous, et peut-être surtout pour ces publics qui en sont éloignés par la maladie. Il est de notre devoir de donner à l'hôpital cette vertu initiatique, de faire des lieux de santé l'emblème d'une « culture pour chacun », quel que soit l'espace et le moment de vie où nous nous trouvons.
Ainsi, après être devenus des lieux d'enseignement et de recherche, les hôpitaux sont aussi devenus des lieux ouverts aux arts et aux artistes. Pas à pas, les ministères de la Santé et de la Culture se sont rapprochés, initialement par la création de bibliothèques en milieu hospitalier, puis par la signature d'une première convention en 1999. Cela peut paraître bien tardif, mais il est toujours aisé de porter un jugement rétrospectif, et c'est faire bon marché des résistances, des préjugés, et même des blocages qui, là comme ailleurs, retardent souvent les grandes réalisations. L'essentiel est que nous ayons la volonté de continuer à nous mobiliser, et d'aller plus loin encore dans cette voie.

Si nous nous retrouvons aujourd'hui, onze ans plus tard, c'est que de nombreux succès se sont bâtis sur cette volonté commune, dont certains d'une qualité exceptionnelle. Je pense à ces duo, trio ou quatuor de l'Orchestre National des Pays de la Loire qui partagent des moments mélodiques au CHU d'Angers ; je pense à Sylvain GROUD et à sa compagnie de danseurs qui apportent de la gaieté dans la maison de retraite médicalisée du CHU de Rouen ; je pense aussi à l'association *Les Toiles Enchantées*, qui met toute son énergie à faire partager son goût du cinéma dans les lieux de santé ; on pourrait multiplier les exemples d'initiatives originales et innovantes, qui explorent le champ des possibles. Parmi tous les acteurs impliqués, l'engagement du Musée du Louvre, du Château de Versailles, ou encore du Théâtre National de Chaillot, illustre l'attachement que nos plus grands établissements culturels portent à ce grand projet en lui donnant l'ancrage institutionnel dont il a besoin.

L'action interministérielle et interdisciplinaire dont cette convention est le symbole est à mes yeux essentielle, car elle contribue à placer la personne au centre du dispositif, dans toute sa plénitude et surtout dans toute sa dignité. Pour preuve de mon attachement personnel à cette invitation de la culture – et à la culture – dans les lieux de santé, je veillerai à ce que le budget consacré à cette opération soit en progression.

Je ne vais pas, bien sûr, commenter un par un les quinze articles de la convention ; chacun a son importance. Je voudrais en dégager les enjeux essentiels et les principales lignes de force.

Tout d'abord, cette convention prend en compte, comme je le disais, toutes les parties concernées – patient, famille et professionnels – mais aussi tous les acteurs, publics comme privés, qui concourent à sa réussite et à sa mise en œuvre. L'Etat, les collectivités territoriales en pleine concertation avec les services déconcentrés de nos ministères respectifs, les associations qui œuvrent d'une façon exemplaire sur le terrain, sans oublier le rôle essentiel du mécénat privé que nous entendons encore renforcer, ni celui de la coopération internationale – européenne et mondiale – dans laquelle la France est particulièrement active. Je souhaiterais d'ailleurs, chère Roselyne, fort de l'expérience et de l'excellence françaises dans ce domaine, proposer l'organisation, dès 2011, d'un colloque international sur cette question centrale de la coopération.

Ensuite, cette convention s'efforce de développer l'ensemble des champs culturels : la pratique, l'expression et la contemplation artistiques, la lecture, les spectacles, la presse écrite et audiovisuelle... Elle intègre également, ce qui est nouveau, la qualité architecturale, elle aussi essentielle à un réel mieux-vivre à l'hôpital. C'est donc, désormais, l'ensemble des champs de compétences du ministère de la Culture et de la Communication qui est pris en compte.

Enfin, cette convention contient des avancées extrêmement importantes, notamment avec l'extension envisagée du dispositif aux centres médico-sociaux, tels les Centres d'Aide au Travail destinés à adapter l'entreprise au handicap, ou encore au sein des maisons de retraite et des centres de convalescence. Ce prolongement du dispositif sera expérimentée dans quatre régions pilotes, selon un respect des critères de qualité qui font sa force et son efficacité.

Je pense aussi aux efforts importants qui vont être consentis au profit de la formation des intervenants dans le domaine de la culture, tant à l'échelon régional qu'à l'échelon national.

Pour soutenir ces efforts, le ministère de la Culture et de la Communication continuera à sensibiliser les professionnels, notamment par le biais d'un module consacré à la culture dans la formation initiale des cadres hospitaliers, ou encore par des ateliers annuels thématiques autour de représentants du secteur culturel, comme ceux qu'il a organisés les années précédentes au Théâtre National de Chaillot ou au CNC, et qu'il entend poursuivre en renouvelant l'expérience.

Je me réjouis également de la création d'une commission chargée d'évaluer notre action afin de l'adapter au fil du temps, puisque cette convention, prévue pour trois ans, sera – je l'espère et j'en suis convaincu – reconduite pour les neuf prochaines années, comme le texte de la convention nous en offre la possibilité. Je crois pouvoir dire qu'il s'agit d'un mariage d'amour !

Je souhaite enfin que nous organisions ensemble, ministère de la Culture et ministère de la Santé, de nouvelles « Journées de la culture à l'hôpital » qui, en 2011, pourraient être l'occasion d'un grand rendez-vous festif et participatif autour de cette ambition commune qui mobilise nos énergies et sur laquelle nos concitoyens fondent bien des espoirs. Je forme le vœu que, par ces journées d'ouverture des hôpitaux, les personnes qui sont à l'extérieur de l'hôpital et celles qui sont l'intérieur puissent se rencontrer, dialoguer, échanger, s'enrichir mutuellement et être, sous le signe de la culture, les acteurs d'une société solidaire et citoyenne.

Dans chacun de nos territoires, cette conjugaison exemplaire de la Culture et de la Santé, renforcée par cette 2e convention, contribuera à faire des hôpitaux, et bientôt des centres médico-sociaux, des lieux de partage et de vie. C'est donc avec un immense plaisir que je vais signer cette convention, et un plaisir d'autant plus grand que je connais, chère Roselyne, votre intérêt personnel, sincère et profond pour la culture.

Je vous remercie.